



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/9/1

Section institutionnelle

INS

Date: 5 novembre 2014

Original: anglais

NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Plainte relative au non-respect par les Fidji de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par des délégués à la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT

1. A sa 320^e session (mars 2014), après avoir examiné la plainte relative au non-respect par les Fidji de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par plusieurs délégués travailleurs à la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT, ainsi que la question inscrite à son ordre du jour concernant le suivi de la résolution sur la situation des syndicats aux Fidji, le Conseil d'administration: *a)* a exhorté, une fois de plus, le gouvernement à accepter d'accueillir une mission de contacts directs de l'OIT suivant le mandat précédemment accepté, sur la base des conclusions et recommandations adoptées par le Comité de la liberté syndicale dans le cas n° 2723; et *b)* a décidé que, si la mission de contacts directs n'était pas effectuée dans un délai permettant de faire rapport au Conseil d'administration à sa 322^e session (novembre 2014), cette dernière devrait donner lieu à la création d'une commission d'enquête en vertu de l'article 26.
2. Le Premier ministre par intérim des Fidji a écrit au Directeur général le 30 septembre 2014 pour lui faire savoir que son gouvernement avait pour l'essentiel accepté d'accueillir la mission de contacts directs de l'OIT dotée de son mandat initial, pour autant qu'une attention particulière soit portée au décret sur les services nationaux essentiels (emploi), à son incidence réelle sur les conditions d'emploi pour les travailleurs et les employeurs relevant du décret et à son effet sur l'économie des Fidji (voir annexe). La mission de contacts directs a eu lieu du 7 au 11 octobre 2014, et son rapport est présenté dans le document GB.322/INS/9/2.
3. *Compte tenu de ce qui précède et des informations figurant dans le rapport de la mission de contacts directs aux Fidji, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de reporter à sa 323^e session (mars 2015) la décision de constituer une commission d'enquête et d'inviter le gouvernement à apporter un complément d'information à propos de la plainte.*

Annexe

30 septembre 2014

M. Guy Ryder
Directeur général
Organisation internationale du Travail
Genève
SUISSE
(Fax: 41 22 799 8533)

Mission de contacts directs aux Fidji

Monsieur le Directeur général

1. Nous nous référons aux lettres du gouvernement des Fidji en date du 24 janvier 2014 et du 20 mai 2014 concernant l'accueil d'une mission de contacts directs de l'Organisation internationale du Travail après les élections générales organisées au niveau national.
2. Nous notons que, le 27 mars 2014, à sa 320^e session, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a prié le gouvernement des Fidji d'accepter d'accueillir la mission de contacts directs de l'OIT, dotée du mandat précédemment convenu, et a décidé que, si cette mission n'avait pas lieu à temps pour qu'un rapport puisse lui être soumis à sa 322^e session (novembre 2014), il constituerait, à cette 322^e session, une commission d'enquête.
3. Comme l'OIT le sait certainement, les Fidji viennent juste de procéder à leurs premières élections générales véritablement démocratiques le 17 septembre 2014 selon le système de la représentation proportionnelle et conformément au principe universel «une personne, une voix», en abandonnant pour l'occasion le mode communautaire traditionnel de scrutin. C'est donc la première fois, dans l'histoire des Fidji, que des élections générales se sont déroulées sur une journée, avec une participation de 83,9 pour cent des électeurs inscrits.
4. Le groupe plurinational d'observateurs chargé de s'assurer du bon déroulement des élections, constitué de 100 délégués intervenant principalement sous la conduite de l'Australie, de l'Inde et de l'Indonésie, a estimé que ces élections générales étaient des élections «crédibles», qui se sont «déroulées dans le calme, sans fraude électorale ni manœuvres avérées d'intimidation».
5. Sur la base des résultats des élections générales, un nouveau gouvernement a été élu. Le contre-amiral Ratu Voreqe Bainimarama, nommé Premier ministre, a prêté serment le 22 septembre 2014, et les 15 ministres et les cinq ministres délégués ont été nommés et sont entrés en fonction le 25 septembre 2014.
6. A l'occasion de son premier déplacement à l'étranger, le Premier ministre nouvellement élu a pris la parole à la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 septembre 2014 et a informé cette illustre assemblée des derniers développements politiques et économiques aux Fidji et de l'instauration d'une nouvelle démocratie fondée sur l'égalité de tous les citoyens dans un Etat laïc.
7. Le 6 octobre 2014, le nouveau Parlement sera convoqué et, pour la première fois dans l'histoire des Fidji, une femme sera nommée à sa présidence.

8. Même si les Fidji ont désormais atteint un stade pleinement démocratique, le gouvernement des Fidji est toujours disposé à accueillir la mission de contacts directs de l'OIT comme convenu.
9. Nous tenons à préciser que le gouvernement des Fidji, après de nombreuses consultations menées à Genève et au Conseil des ministres, a pour l'essentiel accepté le mandat initial de la mission. Nous souhaiterions cependant que cette mission accorde une attention particulière au décret sur les services nationaux essentiels (emploi), à son incidence réelle sur les conditions d'emploi pour les travailleurs et les employeurs relevant du décret et à son effet sur l'économie des Fidji.
10. Nous espérons que des discussions fructueuses entre les partenaires tripartites et les membres de la mission de contacts directs de l'OIT permettront d'établir les faits concernant les allégations à l'encontre des Fidji et d'œuvrer en partenariat avec le gouvernement des Fidji pour le plus grand profit de tous les Fidjiens.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

(Signé)

Aiyaz Sayed-Khaiyum
Premier ministre par intérim de la République des Fidji

- cc:
1. *M. Jioji Konrote, ministre fidjien de l'Emploi, de la Productivité et des Relations professionnelles.*
 2. *M. David Lamotte, directeur du Bureau de l'OIT pour les pays insulaires du Pacifique Sud.*